

CONSEIL MUNICIPAL DE CLÉRY-SAINT-ANDRÉ

SÉANCE DU LUNDI 29 AOÛT 2016

Le Maire de CLÉRY-SAINT-ANDRÉ, certifie avoir convoqué, le vingt-trois août deux mille seize, les membres du Conseil Municipal, pour une séance publique ordinaire du Conseil Municipal, qui a lieu le vingt-neuf août deux mille seize, à dix-neuf heures.

Le quorum atteint, la séance est ouverte à 19h03.

Étaient Présents :

- Monsieur Gérard CORGNAC, Maire,
- Monsieur Claude BOISSAY, Madame Sylvie THIERY, Monsieur Alain DIET, Madame Odile BOURGOIN, Monsieur Bertrand HUTTEL, Adjoint au Maire,
- Madame Laurence HUME, Monsieur Alain GRILLON, Monsieur Daniel ZONCA, Conseillers Municipaux Délégués,
- Mesdames Catherine BURAUULT, Nicole DESSIAUME, Nathalie DUPUIS, Marie HUBERT BAECHLER (à partir du point n°5 de l'ordre du jour), Nathalie LAVAL, Anne-Sophie MOUZET, Brigitte MARTIN et Karine SAINTON, Messieurs Grégory BUBENHEIMER, Olivier JOUIN, Jean-Pierre LEFEBVRE, Gabriel PINSARD, Thierry TELLIER et Philippe de TRISTAN, Conseillers Municipaux.

Étaient excusés et avaient donné pouvoir :

- Monsieur Alain DIET a donné pouvoir à Monsieur Daniel ZONCA,

Secrétaire de séance :

Madame Anne-Sophie MOUZET,

Monsieur le Maire demande l'ajout de deux points à l'ordre du jour :

- Cession du parking des professionnels de santé à la Communauté de communes du Val d'Ardoux
- Demande de subvention dans le cadre des dommages consécutifs aux inondations

L'ajout à l'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 4 juillet 2016

Le procès-verbal de la précédente séance, envoyé à chacun des membres du Conseil Municipal, est évoqué. Il est approuvé à l'unanimité.

Actes pris dans le cadre des délégations

Monsieur le Maire informe qu'aucun devis de plus de 5 000,00 € HT n'a été signé dans le cadre de sa délégation depuis le dernier conseil municipal.

Création d'un poste de conseiller municipal délégué à la prévention des risques naturels et technologiques

Monsieur le Maire informe, qu'en application de l'article L 2122-18 du Code général des collectivités territoriales, il souhaite confier une nouvelle délégation à un conseiller municipal concernant la

prévention des risques naturels et technologiques. Il rappelle qu'une telle délégation existait sous le mandat précédent.

En effet, la subite crue de l'Ardoux connue début juin a mis en lumière la nécessité d'actualiser le Plan communal de Sauvegarde élaboré en 2009. De plus, l'Etat prévoit d'étendre prochainement le périmètre de protection autour des centrales nucléaires de 10 à 20 km, ce qui inclurait la commune de Cléry-Saint-André qui devraient alors ajouter ce risque dans son plan communal de sauvegarde. Enfin, la commune ne dispose pas encore d'un DICRIM, document d'information sur les risques majeurs, qui a pour objectif d'informer la population sur ces risques et les conduites à tenir en cas d'accident.

Par ailleurs, cette mission imposera de suivre l'évolution de la nouvelle compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GeMAPI) que la loi du 27 janvier 2014 va confier aux intercommunalités à compter du 1^{er} janvier 2018. Cette loi pourrait cependant être revue suite aux inondations de 2016, en effet de nombreuses collectivités se sont inquiétées notamment du transfert de l'entretien des digues aux collectivités locales.

Monsieur le Maire informe que cette délégation sera confiée à M. Jean-Pierre LEFEBVRE.

TRAVAUX

Point d'information sur les travaux en cours

Monsieur le Maire informe les élus de l'état d'avancement des différents chantiers en cours sur la commune.

- Les travaux d'aménagement du secteur de la Poule Blanche et des Bergerêts ont été interrompus du 6 au 28 août pour les congés d'été. Le chantier a repris le 29 août avec la réalisation des enrobés et la pose du mobilier urbain. L'aménagement a été légèrement revu en cours de chantier pour résoudre plusieurs problématiques de sécurité routière et intégrer des remarques judicieuses des parents d'élèves et enseignants, connues lors des réunions de la fin d'année scolaire après la validation de l'avant projet définitif. Ainsi, le stationnement s'effectuera désormais en épis avec une voie piétonne permettant de traverser le parking.
- Concernant le chantier du Dévoisement, la commission Travaux, Sécurité, Circulation propose de solutionner le problème des bornes en retirant celle situées en bouts de place pour les remplacer par des banquettes en pierre qui ne seraient pas arrimées au sol pour éviter toute dégradation en cas de choc, et de déplacer les bornes situées dans les virages pour les écarter de la circulation.
- La signature de l'acte authentique de vente du site Pharma Sinclair a été fixée au 7 septembre. Les services municipaux ont pour mission de nettoyer le site et de reprendre l'entretien des espaces verts en amont de la Foire aux pommes. Il est proposé que les services techniques puissent s'installer dans la partie bleue, la plus récente. Une étude de faisabilité va être confiée à un architecte afin d'en définir les modalités.
- Les commissions Travaux, Sécurité, Circulation et Urbanisme se sont penchées le 23 août dernier sur les suites à donner aux propositions du cabinet ARTER concernant l'évolution du plan de circulation. Elles se réuniront de nouveau pour échanger avant l'organisation de la réunion publique.
- Le C3M va débiter prochainement le renouvellement de la canalisation des cotés impairs de la rue du Maréchal Foch, entre la rue de Meung et la Gendarmerie. L'achèvement de ces travaux permettra de lancer une rénovation globale de la rue afin de mettre en valeur cette partie de la commune. Pour se faire, le bureau et les membres de la commission Travaux, Sécurité, Circulation se réuniront pour échanger avec un architecte paysagiste sur les enjeux de cette rénovation : sécurité, stationnement, végétalisation...
- Afin de mettre à jour la programmation pluriannuelle des investissements en matière de voirie, les élus sont invités à faire remonter au cours du mois de septembre les voies qui devraient

être prioritairement rénovées. Sur la base d'une liste arrêtée par la commission Travaux, Sécurité, Circulation, le responsable des services techniques pourra ainsi faire chiffrer à l'automne le coût des différents projets afin de permettre des arbitrages en amont de la préparation budgétaire.

- Dans le cadre de la liquidation du bar de la Gaîté, l'offre d'achat de la licence IV présentée par la mairie a été acceptée au prix de 1 200 euros hors frais.

Monsieur le Maire informe qu'il a écrit le 30 juin dernier au Président du Conseil départemental du Loiret pour l'interroger sur le devenir du projet de déviation des communes de Meung-sur-Loire et Cléry-Saint-André, qui permettrait de résoudre le problème récurrent des manœuvres de poids lourds au croisement de la RD 951 et de la rue de Meung. Il l'a invité à étudier la solution d'un contournement de Cléry-Saint-André par la route dite des Carriers, à Dry, afin de solutionner les difficultés propres à Cléry-Saint-André sans attendre la réalisation d'un nouveau pont sur la Loire. Dans une réponse datée du 18 août, le vice président en charge des routes a confirmé que le projet de contournement et de création d'un nouveau pont, étudié en 2010, ne peut être programmé pour le moment et que plusieurs autres projets de contournement sont prioritaires. Néanmoins, il s'engage à étudier la proposition formulée par le Maire, tout en attirant cependant l'attention sur les nombreuses difficultés techniques qui demeurent même en s'affranchissant de la création d'un nouveau pont. Il tiendra informé le conseil de la suite donnée par les services départementaux à cette demande.

Monsieur Olivier JOUIN suggère qu'un lieu culturel puisse être créé sur le site de Sinclair et demande si cette hypothèse a été étudiée par la commission Travaux, Sécurité, Circulation. Monsieur le Maire répond que la commission étudiera toutes les possibilités. Monsieur Gabriel PINSARD déclare qu'il faudrait reprendre l'étude du CAUE et avoir une vision globale de l'ensemble des équipements avant de se positionner sur le devenir du site de Sinclair. Il faut également réfléchir au devenir des différents sites. Il propose par exemple que les ateliers municipaux soient réunis à Saint-André et que ce soit les stockages associatifs qui se déplacent à Sinclair. Monsieur Thierry TELLIER répond que les ateliers de Saint-André nécessiteraient d'importants travaux pour accueillir les services municipaux, il faudrait notamment refaire des sanitaires et des vestiaires, car le site n'est plus du tout aux normes. Monsieur le Maire dit que quel que soit le site, l'objectif sera de les regrouper.

Monsieur Claude BOISSAY dit qu'avant d'attribuer toute surface supplémentaire de stockage associatif, il faudrait faire le point sur les locaux qui sont déjà mis à disposition des associations, évaluer leurs besoins réels et inciter également à ranger. Il rappelle qu'il y a actuellement de nombreux locaux éparpillés, notamment au 131 rue du Maréchal Foch. Monsieur Gabriel PINSARD considère que ce serait plus facile de découper Sinclair que les ateliers de St André où les accès sont communs. Monsieur le Maire dit que la discussion n'est pas terminée. Monsieur Gabriel PINSARD dit que la hauteur du bâtiment bleu de Sinclair se prêterait tout à fait à une salle culturelle, un projet à concevoir le cas échéant en lien avec la future communauté de communes.

Monsieur Grégory BUBENHEIMER remercie la minorité de reprendre une idée d'équipement culturel qu'il avait défendue avec sa liste politique pendant la campagne des élections municipales. Il rappelle son intérêt pour un projet culturel sur ce site, qui pourrait être porté au niveau intercommunal. A cette fin, il demande si des crédits sont réservés au Contrat de Pays pour le développement de projets culturels de ce type tout en s'interrogeant sur la possibilité réelle d'un nouvel équipement au sud de la Loire au vu de l'offre déjà existante dans d'autres communes proches et d'un projet de théâtre de verdure dans la commune voisine de Dry porté par une association culturelle cléricoise. Il souligne la nécessité d'une cohérence d'aménagement et d'être économe sur la mobilisation de l'argent public.

Monsieur le Maire informe que l'aménagement des ateliers techniques serait éligible à la DETR. Concernant les fonds du Pays Sologne Val Sud, les crédits dépendent du type de projet, il faudra vérifier les enveloppes éligibles.

Monsieur le Maire rassure sur la pollution du site et la présence d'amiante. Selon le projet retenu, il n'est pas certain qu'il soit nécessaire de désamianter, notamment les toitures.

Monsieur le Maire clôt le sujet en rappelant que la discussion est toujours en cours en commission et qu'il appartient aux élus d'étudier toutes les hypothèses et de se fixer sur un projet.

Monsieur Gabriel PINSARD demande si une date est fixée pour la réunion publique de l'étude de circulation. Monsieur le Maire répond qu'il n'y a pas encore de date fixée car la commission Travaux, Sécurité, Circulation travaille actuellement sur les propositions du cabinet ARTER.

INTERCOMMUNALITE

50. Rapport d'activité de la Communauté de communes du Val d'Ardoux et rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non-collectif

Monsieur le Maire rappelle que les élus ont tous reçu par email le rapport d'activité de la Communauté de communes du Val d'Ardoux et le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'année 2015.

Compte tenu qu'il s'agit du dernier rapport de la Communauté de communes du Val d'Ardoux, il a invité M. Bertrand HAUCHECORNE, président de la communauté de communes, à venir le présenter et le commenter comme l'autorise le Code général des collectivités territoriales. Monsieur de Président rappelle qu'un des grands sujets de discussion de 2015 a été le devenir de la Communauté de communes du Val d'Ardoux et sa fusion avec trois autres communautés qui prendra effet au 1er janvier 2017. Il rappelle le second grand projet que fut la maison médicale dont les travaux débutent ce mois de septembre. Il remercie la commune de Cléry-Saint-André d'avoir offert le terrain d'assiette et permis ainsi de débloquer la situation pour rendre ce projet faisable. Enfin, il souligne l'importance des programmes de voirie engagés par la Communauté de communes du Val d'Ardoux au cours des années 2015 et 2016. Il donne ensuite un résumé du rapport d'activité.

On retiendra du rapport d'activité 2015 :

- Le lancement du projet de maison de santé sur la Place Charles De Gaulle,
- Un important programme de voirie,
- La mise en place de la boucle cyclo-touristique,
- L'installation sur la ZA de la Métairie de l'association « Cléry Son Histoire en Lumière »,
- Le lancement d'une mise en réseau des offices de tourisme au sein d'une association commune,
- Une baisse de la fréquentation de l'office de tourisme intercommunal de Cléry et du Val d'Ardoux ayant conduit à diminuer le temps de mise à disposition d'un agent communautaire en basse saison,
- La poursuite d'une politique culturelle active,
- Une hausse significative du nombre de repas distribués par le portage à domicile,
- Une fréquentation de la halte garderie itinérante qui demeure à seulement 40 % de sa capacité d'accueil,
- Une fréquentation de l'accueil de loisirs stable à 4 500 jours/enfant environ.
- La communauté emploi 8 agents permanents et son budget s'élève à 2,3 M€. Elle n'a aucun endettement.

Concernant le rapport du SPANC :

- 45 installations sont recensées sur Cléry-Saint-André et 797 sur l'ensemble de la communauté, 64 % seraient conformes ou ne présentant pas de danger pour la santé ou l'environnement,
- 22 contrôles d'installations ont été réalisés au titre des installations neuves ou réhabilitées, aucun sur Cléry-Saint-André,

- 11 contrôles ont été réalisés à l'occasion de ventes immobilières,
- Le budget du SPANC s'élève à 13 941 € pour l'année 2015 et est équilibré,
- Les contrôles sont assurés par un agent de la communauté de communes des Portes de Sologne et le suivi administratif par un agent de la Communauté de communes du Val d'Ardoux.

Monsieur Philippe de TRISTAN demande si les enfants de la Communauté de communes du Val d'Ardoux pourront continuer de fréquenter le CLSH de Jouy-le-Potier après le départ de cette commune vers une autre communauté de communes. Monsieur le Président répond qu'il y a actuellement des discussions avec la commune de Jouy-le-Potier sur les modalités, notamment financières, de sa sortie. Actuellement, la situation n'est pas figée sur le devenir du Centre de loisirs. Il souligne que Jouy-le-Potier n'a pas intérêt à gérer ce service en direct compte tenu de son caractère intercommunal, qui s'étend au-delà de la Communauté de communes du Val d'Ardoux avec les communes d'Ardon et Ligny-le-Ribault qui y sont associées par convention et il indique que la communauté de communes des Portes Sologne n'a pas actuellement la compétence Jeunesse qui lui permettrait de reprendre le site. En soi, l'extraterritorialité du bâtiment ne pose pas de problème juridique et le centre pourrait tout à fait être conservé par la future communauté de communes.

Monsieur le Maire remercie Bertrand HAUCHECORNE pour son intervention.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de donner acte de la communication du rapport d'activité 2015 et du rapport sur le prix et la qualité du SPANC de la Communauté de communes du Val d'Ardoux.

Arrivée de Marie HUBERT BAECHLER.

TRAVAUX

51. Avenants aux marchés pour l'aménagement du secteur de la Poule Blanche et des Bergerêts

Monsieur Bertrand HUTTEL informe de la nécessité de conclure deux avenants concernant les travaux engagés dans le secteur de la Poule Blanche et des Bergerêts.

Le premier avenant est à conclure avec le groupement de maîtrise d'œuvre Chevalier&Frinault et INCA. Il a pour objet de tenir compte de la modification du périmètre du marché pour intégrer dans la mission le chemin des Bergerêts, aménagé dans le cadre du PUP. En effet, les deux chantiers ont été réunis pour organiser un aménagement cohérent et permettre de réduire les coûts en mutualisant les travaux.

Ce premier avenant est sans incidence financière.

Le second avenant concerne le titulaire du lot de travaux VRD. Il tient compte des modifications qui ont été apportées au projet en cours de chantier pour tenir compte notamment des remarques du conseil municipal et de la commission Action scolaire, à savoir :

- Positionner les stationnements en épi et non en bataille pour faciliter l'accès et aménager un cheminement piéton sécurisé entre les places,
- Simplifier l'aménagement du parvis pour préserver les espaces verts existants,
- Créer une sortie indépendante pour le parking en calcaire,
- Créer une place handicapée aux normes sur le parking du cimetière conformément aux engagements inscrits dans l'ADAP.

L'impact de ces changements est une moins value de 1 645,73 euros sur le lot VRD.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer les avenants aux marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux pour l'aménagement du secteur de la Poule Blanche et des Bergerêts.

52. Cession à la Communauté de communes du Val d'Ardoux du terrain d'assiette du parking des professionnels de santé de la future Maison médicale

Monsieur le Maire rappelle que pour le parking destiné aux professionnels de santé, il avait initialement été convenu d'une mise à disposition gratuite par la commune.

Compte tenu que ce parking sera exclusivement affecté aux médecins et, par une servitude de droit de passage, à la desserte de la clinique vétérinaire, la commune n'a pas d'intérêt à conserver la propriété de ce terrain et donc de la charge d'entretenir ce parking. Il est alors proposé de l'inclure dans le périmètre de terrain donné à la Communauté de communes du Val d'Ardoux, les parcelles AD 289 et AD290, de surfaces respectives de 182 m² et 361 m², qui constituent le parking de l'ancien centre de tri. La cession serait assortie d'une servitude de passage au profit de la mairie sur la parcelle AD289 limitrophe du bâtiment de la Poste.

Ces deux parcelles sont actuellement encore sous portage de l'EPFL du Loiret.

Monsieur Philippe de TRISTAN demande l'aspect du terrain. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'un terrain goudronné avec un petit espace vert à l'entrée, sans grand intérêt. Si le terrain est cédé à la Communauté de communes du Val d'Ardoux, c'est elle qui aura la charge de l'entretien et de l'éventuel agrandissement du parking. Monsieur Gabriel PINSARD pense que l'on aurait pu conserver la propriété du terrain et en confier l'entretien par convention à la Communauté de communes du Val d'Ardoux.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 19 voix POUR et 4 voix CONTRE (Olivier JOUIN, Brigitte MARTIN, Gabriel PINSARD, Karine SAINTON) d'approuver la cession à titre gratuit de l'ancien parking du centre de tri à la Communauté de communes du Val d'Ardoux pour y réaliser le parking des professionnels de santé et d'autoriser le Maire à signer tout document afférent.

SECURITE

53. Convention de coordination entre la Police municipale et les forces de l'ordre de l'état

Monsieur le Maire informe que suite à la création du service de Police municipale, il est nécessaire de conclure une convention de convention de coordination avec les forces de l'état qui précise la doctrine d'emploi du service de police municipal, ses moyens et les conditions de sa coordination avec la Gendarmerie Nationale.

Cette convention a été rédigée en tenant compte de priorités d'action qui sont fixées sur la base d'un rapport de la Gendarmerie Nationale présentant la délinquance sur la commune sur les trois dernières années. Il en ressort que les domaines d'action prioritaires doivent être : la lutte contre les atteintes aux biens, notamment les cambriolages et vols à la roulotte, la sécurité routière et la sécurité des manifestations municipales.

Cette convention fixe également une limite à l'armement dont peu disposer un service de police municipale au vu des actions à engager. En l'espèce, le service de Cléry-Saint-André ne pourra être doté que de moyens d'assurer sa propre défense (bombe lacrymogène et/ou bâton télescopique et gilet pare balle).

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à signer la convention de coordination avec les forces de l'ordre de l'état.

URBANISME

54. Aménagement du fond de la villa des Bordes et de la Place de Gaulle

Monsieur le Maire rappelle que la municipalité a évoqué à plusieurs reprises de possibilités d'aménagement du fond du parc de la Villa des Bordes en lien avec l'aménagement de la Place de la Gare.

Au cours des dernières années, le projet a connu une évolution simplificatrice. Sont actuellement installés sur le site le bureau de poste et la clinique vétérinaire. Les travaux de construction de la Maison médicale débutent. Monsieur le Maire informe qu'il a été sollicité par Madame BELLOUET, exploitante de la Pharmacie de Cléry-Saint-André qui souhaiterait déplacer son officine et s'installer au plus près de la maison médicale.

Au vu de la superficie disponible dans le parc de la Villa des Bordes, il serait possible d'envisager un aménagement pouvant créer un lot commercial et environ 4 lots d'habitation à vendre. La commune pourrait ainsi réaliser une opération foncière proposant quelques terrains au plus près du centre ville, des commerces et des services médicaux. En plus de la protection de l'ABF, un pilotage communal de cet aménagement permettrait de contrôler la qualité des projets par un règlement adapté. Par exemple, pour préserver le caractère de poumon vert de cet espace, il pourrait être accordé une importance particulière à la place des arbres et à la végétalisation.

Les commissions Urbanisme et Travaux, Sécurité, Circulation ont été consultées le 23 août 2016 sur ce projet et ont émis un avis favorable.

Une fois les différents projets périphériques implantés, la municipalité pourrait finaliser l'aménagement paysager du cœur de la Place Charles De Gaulle pour lui confirmer sa vocation de parc en cœur de ville. A cette fin, l'installation d'aires de jeux est envisagée. La réfection de la rue de la Gare semble devoir également être engagée dans la continuité.

De plus, une rencontre avec plusieurs propriétaires du nord de la rue de la Gare est programmée prochainement pour essayer d'améliorer la connexion entre la Place de la Gare et le Clos Noah.

Monsieur Olivier JOUIN dit qu'il trouve difficile de décider sur un point partiel car il faudrait avoir une vision globale du projet d'aménagement de la place. Il craint que la majorité veuille ressusciter le projet qui existait autrefois d'un deuxième centre ville sur la place Charles De Gaulle. Il considère que le projet présenté a pour objectif de grignoter, petit à petit, la place. Monsieur le Maire répond qu'au contraire le projet présenté préserve bien la place et que les constructions seraient situées uniquement dans le prolongement de la Maison médicale et dans le fond du parc de la Villa des Bordes. Monsieur Philippe de TRISTAN rappelle que l'aménagement du fonds du parc est un projet ancien et régulièrement évoqué. Monsieur Gabriel PINSARD demande quel type d'habitat serait envisagé, il fut évoqué notamment du logement pour personnes âgées. Monsieur le Maire répond que l'habitat pour personnes âgées est difficile à implanter s'il n'y a pas un opérateur unique pour la gestion, et qu'on ne peut laisser fonctionner le système seul car dès les premières reventes, il n'est plus certains que ce seraient des personnes âgées. Monsieur Gabriel PINSARD demande s'il s'agirait alors d'habitat pavillonnaire. Monsieur le Maire répond que c'est effectivement une piste mais qu'il appartient à la commune, si elle est l'aménageur, de veiller à la qualité du bâti qui s'implantera. Monsieur Olivier JOUIN demande si les exploitants de l'hotel-restaurant sont au courant du projet.

Monsieur Claude BOISSAY répond que cette réserve foncière figure dans le bail commercial et est connue des exploitants depuis leur arrivée. Elle a régulièrement été évoquée avec eux et le projet se fera dans le respect du site.

Monsieur Grégory BUBENHEIMER déclare pour sa part être contre le déplacement de la pharmacie car il est favorable au maintien des commerces en centre-ville. Il déclare être et que des pistes en direction des bailleurs privés auraient pu être recherchées avant de proposer une implantation de la pharmacie auprès de la maison médicale, notamment la piste du bar qui vient de fermer en face du parvis de la basilique. Monsieur le Maire répond qu'il y aurait une cohérence à une implantation auprès de la Maison médicale pour créer un véritable pôle de santé. Les stationnements pourraient ainsi être mutualisés.

De plus, Monsieur Grégory BUBENHEIMER considère que le maire ne fait pas preuve de transparence concernant ce projet d'aménagement. Il considère que, comme il l'a déjà indiqué lors de la commission, que le projet d'implantation de la pharmacie sur la place De Gaulle n'est qu'un prétexte pour faire réapparaître le projet du deuxième centre-ville qui prévoyait les mêmes aménagements que ceux prévus au fond de la Villa des Bordes. Il ajoute qu'il lui est difficile de décider sans savoir sur quoi porte l'aménagement, notamment le type d'habitation envisagé. Monsieur le Maire répond qu'il est envisagé de l'habitat individuel mais qu'il appartient aux commissions d'approfondir les attentes de la commune sur les conditions de cette urbanisation pour qu'elles respectent le cadre de la Place De Gaulle.

Monsieur Olivier JOUIN pense que d'autres solutions d'implantation de la pharmacie doivent être regardées, en proximité. Il évoque l'actuelle maison médicale, des bâtiments ou des terrains avoisinants qui ne prendraient pas d'espaces sur la place de Gaulle. Pour Monsieur Gabriel PINSARD, la pharmacie n'est qu'un prétexte pour implanter le projet d'habitat et relancer l'urbanisation de la place De Gaulle. Monsieur le Maire s'élève contre cette idée et réaffirme que la municipalité ne souhaite pas urbaniser la place, qui doit conserver sa vocation de parc. Il propose que dans le cadre de la révision du PLU, cette destination soit confirmée par exemple en replaçant la place en zone naturelle ou tout autre zonage qui garantira sa protection.

Monsieur le Maire propose de voter la délibération en deux étapes.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver que la commune étudie la possibilité d'un aménagement foncier permettant le détachement d'une parcelle à proximité de la Maison médicale pour y implanter la pharmacie.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 18 voix POUR, 4 voix CONTRE (Olivier JOUIN, Brigitte MARTIN, Gabriel PINSARD, Karine SAINTON) et 1 ABSTENTION (Grégory BUBENHEIMER) d'approuver les orientations générales présentées pour la réalisation d'un aménagement foncier mixte dans le parc de la Villa des Bordes, d'inviter les commissions concernées à approfondir le projet sur ces bases et d'autoriser le maire à solliciter le concours d'un géomètre pour élaborer un avant projet d'aménagement.

55. Déclassement de 10 m² du domaine public rue du Hâtre

Monsieur Claude BOISSAY explique que dans le cadre de la cession d'un terrain rue du Hâtre, il est proposé d'ajuster la délimitation de celui-ci. Il présente un plan de la modification proposée des limites pour améliorer la cohérence de la parcelle vendue et conserver une bonne accessibilité au transformateur. Elle nécessite de procéder au déclassement de 10 m² du domaine public. La commune conserverait en échange 21 m² de terrain qu'il était initialement envisagé de vendre. Le projet devra être soumis à une enquête publique de 15 jours.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à organiser une enquête publique pour le déclassement de 10 m² du domaine public communal.

ENVIRONNEMENT

Agenda 21 : point d'étape

Madame Sylvie THIERY effectue un bilan au bout de 4 mois de la démarche. Elle rappelle que les groupes de travail sont composés d'élus, d'agents et de citoyens experts selon les thématiques et que 9 réunions de groupes ont eu lieu entre mars et juillet.

Elle informe les membres du conseil municipal des travaux des groupes thématiques chargés de démarrer le diagnostic de l'Agenda 21.

- Le jeudi 15 septembre 2016 à 18h15, le groupe n°3 se réunira sur le thème « Préservation de la ressource en eau et protection des paysages ». Il se réunira de nouveau le 13 octobre sur la « Préservation des ressources culturelles et patrimoniales ».
- Le mardi 20 septembre 2016 à 18h, le groupe n°1 se réunira sur le thème « Les espaces boisés à Cléry-Saint-André ».
- Le mercredi 28 septembre à 18h00, le groupe n°2 se réunira sur le thème « L'épanouissement de chacun : l'accès de tous au logement, à la santé, à la culture et aux loisirs, et la prise en compte du handicap ».

INTERCOMMUNALITE

56. Changement des statuts de la Communauté de communes du Val d'Ardoux

Monsieur le Maire informe que le conseil communautaire de la Communauté de communes du Val d'Ardoux a approuvé le 11 juillet dernier à l'unanimité un projet de modification de ses statuts pour requalifier sa compétence de gestion du SPANC de compétence optionnelle en compétence supplémentaire. Sans impact sur le service, cette modification juridique permet de ne pas imposer à la future communauté de communes issues de la fusion de reprendre l'ensemble de la gestion de l'assainissement collectif et non collectif, ce qui serait le cas si la compétence demeure optionnelle.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de donner un avis favorable à la modification de statuts de la Communauté de communes du Val d'Ardoux visant à déclasser la compétence SPANC en compétence supplémentaire.

FINANCES

57. Modifications du tableau des effectifs municipaux

Monsieur Bertrand HUTTEL présente les modifications de postes envisagées à la rentrée scolaire dans les écoles :

Emploi - Motif	Grade	Ancienne quotité horaire	Nouvelle quotité horaire
ATSEM (réussite d'un concours)	Adjoint technique 2 ^e classe	29,5 / 35 ^e	Poste supprimé
	Agent spécialisé des écoles maternelles de 1 ^{ère} classe	Poste créé	29,5 / 35 ^e
Animateur périscolaire (reclassement et évolution de poste)	Adjoint technique 2 ^e classe	12 / 35 ^e	Poste supprimé
Animateur périscolaire et CLSH	Adjoint d'animation 2 ^e classe	Poste créé	20 / 35 ^e

(reclassement et évolution de poste)			
Animateur périscolaire et CLSH (création de poste permanent en remplacement d'un CEA à 35/35e)	Adjoint d'animation 2 ^e classe	Poste créé	20 / 35 ^e
Animateur périscolaire (création de poste)	Adjoint d'animation 2 ^e classe	Poste créé	11 / 35 ^e
Animateur périscolaire (modification de poste)	Adjoint technique 2 ^e classe	12 / 35 ^e	11,25 / 35 ^e
Agent technique scolaire cantine, ménage (modification de poste)	Adjoint technique 2 ^e classe	31 / 35 ^e	28 / 35 ^e
Gardien de déchetterie (poste vacant)	Adjoint technique 2 ^e classe	27 / 35 ^e	Poste supprimé
Directeur de l'EMM (modification de poste)	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	8 / 20 ^e	7 / 20 ^e

Monsieur Bertrand HUTTEL souligne les difficultés réelles que rencontre la commune sur le recrutement de personnels périscolaires.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver les modifications de postes présentées ci-dessus.

58. Organisation d'un concert de Noël : fixation du tarif et demande de subvention

Madame Odile BOURGOIN informe que la Commission Culture propose de réitérer l'organisation d'un concert de Noël à la Basilique le dimanche 18 décembre 2016. Il est envisagé de recourir à l'intervention de la formation loiretaine « La Musique de Léonie » pour deux contes musicaux de Julien Joubert.

Il est proposé de réitérer un tarif accessible à toutes les familles : 5 € par adulte et gratuit pour les enfants (- 18 ans).

S'agissant d'une formation locale, la commune peut solliciter le soutien du Conseil départemental au titre du Fonds d'accompagnement culturel des communes, pour un montant de 30 % du cachet de 1 500 €.

Monsieur Olivier JOUIN se félicite de la venue de la Musique de Léonie mais pense que le tarif n'est pas adapté et qu'un tarif plus élevé ne serait pas un obstacle pour faire venir les familles puisque le concert est gratuit pour les moins de 18 ans. Selon lui, le prix des places doit traduire la qualité et le coût du spectacle, même s'il est payé par les deniers publics. Un prix d'entrée de 10 euros minimum lui semblerait plus pertinent. Madame Odile BOURGOIN répond que c'est la volonté de la municipalité d'avoir un ensemble de manifestations accessibles à tous à l'occasion des fêtes de Noël. Monsieur Grégory BUBENHEIMER dit qu'il y a visiblement deux doctrines différentes mais qu'il trouve intéressant que ce soit accessible à tous et que la culture ne doit pas nécessairement répondre à une logique économique.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 19 voix POUR et 4 ABSTENTION (Olivier JOUIN, Brigitte MARTIN, Gabriel PINSARD, Karine SAINTON) d'approuver les tarifs ainsi proposés et de solliciter le soutien financier du Conseil départemental du Loiret dans le cadre du FACC pour l'organisation d'un concert de Noël.

59. Demande de subvention au titre des dégâts consécutifs aux inondations

Madame Sylvie THIERY indique que l'Etat a mis en place un fonds d'aide pour les communes ayant subi des dégâts sur leurs équipements publics lors des inondations de juin dernier.

Sur notre commune, une des passerelles enjambant l'Ardoux à la base de loisirs a été descellée. Le coût de la remise en place est chiffré à 3 300 euros HT. Cependant, l'entreprise retenue a sollicité qu'une expertise plus approfondie soit effectuée afin de s'assurer de la solidité du pont avant de le repositionner. Un spécialiste est passé avant l'été qui n'a cependant pas encore rendu son rapport en raison des congés d'été. Si la passerelle ne pouvait être repositionnée, son remplacement coûterait 32 700 euros HT.

Le fonds d'aide mis en place par l'Etat propose un soutien financier de 30 %. La région Centre et le Conseil départemental ont également mis en place des dispositifs.

Monsieur Gabriel PINSARD suggère de relever le niveau du pont pour diminuer le risque en cas de nouvelle crue. Monsieur Alain GRILLON répond qu'il y a une ingénierie supplémentaire qui serait nécessaire car pour relever le pont il faudrait reprendre la structure de soubassement.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à solliciter les subventions les plus avantageuses pour le financement des travaux de réparation de la passerelle sur l'Ardoux, notamment auprès de l'Etat, de la Région Centre et du Conseil Départemental.

QUESTIONS DIVERSES

Vie des commissions municipales

La commission « Travaux, Sécurité, Circulation » s'est réunie le 24 août 2016 sur le thème de la sécurité afin d'analyser la convention de coordination de la police municipale avec les forces de l'état et d'évoquer le dispositif des dispositifs de participation citoyenne.

Les commissions « Travaux, Sécurité, Circulation » et « Urbanisme » se sont réunies conjointement le 23 août 2016 pour étudier plusieurs projets importants pour le développement de la commune, notamment l'étude de circulation et le projet d'aménagement du fond du parc de la villa des Bordes.

La commission « Ville durable » se réunira le 3 septembre à 9h30 pour évoquer la mise en accessibilité de la mairie, le fleurissement et les décorations de Noël.

La commission « Action sociale » se réunira le 2 septembre à 18h pour préparer Octobre rose, le cocktail de Noël du personnel et le repas des aînés 2017.

La commission spéciale constituée au sujet de la mémoire du sacrifice des anciens combattants d'Afrique du Nord s'est réunie le 24 août 2016. Des avancées significatives ont été obtenues avec le concours de toutes les parties présentes.

Comptes-rendus de diverses réunions intercommunales

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une synthèse des différentes réunions intercommunales passées ou à venir, afin de favoriser l'information de tous sur l'actualité intercommunale.

- **La Communauté de Communes du Val d'Ardoux (C.C.V.A.) :**

Le conseil communautaire s'est réuni le 11 juillet 2016 à la mairie de Cléry-Saint-André en présence de Gérard CORGNAC, Claude BOISSAY, Alain DIET, Odile BOURGOIN, Catherine BURAUULT, Nathalie DUPUIS, Sylvie THIERY et Daniel ZONCA. Il se réunira de nouveau le 8 septembre et 13 octobre 2016.

La commission « Voirie » s'est réunie le 7 juillet 2016 à Jouy-le-Potier en présence d'Alain GRILLON, Gabriel PINSARD et Daniel ZONCA. La commission « Environnement » s'est réunie le 11 juillet 2016 à Cléry-Saint-André. La commission « Culture et éducation » s'est réunie le 10 août 2016 en présence de Odile BOURGOIN, Nicole DESSIAUME et Nathalie DUPUIS.

La commission « Finances – Administration » se réunira le 4 octobre à 18h à Mareau-aux-Prés.

- **Le Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement de Cléry-Saint-André, Mareau-aux-Prés, Mézières-lez-Cléry et Les Muids de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin (C3M) :**

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 24 août 2016 en présence d'Alain GRILLON et Daniel ZONCA pour l'attribution du marché de changement de la canalisation de la rue du Maréchal Foch notamment. Elle se réunira de nouveau le 31 août et le 1 septembre 2016.

Le comité syndical se réunira le 1^{er} septembre 2016.

- **Le Syndicat Mixte Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (S.M.I.R.T.O.M.) de la Région de Beaugency.**

Le comité syndical s'est réuni le 4 juillet 2016 sous la présidence d'Alain GRILLON. Il se réunira de nouveau le 5 septembre à 18h30 à Beaugency.

- **Le Syndicat Mixte d'Etudes et de Travaux pour l'Aménagement du Bassin de l'Ardoux (S.M.E.T.A.B.A.)**

Aucune réunion n'a eu lieu depuis le dernier conseil municipal.

- **Le Syndicat InterCommunal d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (S.I.C.A.L.A.)**

Aucune réunion n'a eu lieu depuis le dernier conseil municipal.

- **Le Syndicat Intercommunal de Gestion de la Crèche Familiale Intercommunale des Marmousets (S.I.V.U. Crèche)**

N'a pas transmis ses éléments.

- **Le Syndicat Mixte du Pays Sologne Val Sud :**

Le comité syndical s'est réuni le 6 juillet 2016 à Jouy-le-Potier pour la présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Le bureau syndical se réunira le 6 septembre 2016 à Ardon.

La commission « Aménagement du territoire et développement durable » se réunira le 7 septembre au Ciran.

Informations diverses

Madame Sylvie THIERY informe que la commune de Cléry-Saint-André comptait, au 15 août 2016, 158 demandeurs d'emploi (+1 par rapport à juin). La répartition de ces demandeurs est de 72 hommes et 86 femmes ; de 124 indemnisables (- 3) et 34 non-indemnisables (+ 4).

Madame Sylvie THIERY rend compte des résultats d'analyse de l'eau réalisés le 13 avril 2016 à la salle Charlotte de Savoie. L'eau était conforme aux exigences de qualité pour l'ensemble des critères contrôlés.

Monsieur le Maire rappelle que l'accueil des nouveaux habitants aura lieu le samedi 17 septembre à 10h30. L'ensemble des conseillers municipaux sont invités à y participer.

Madame Odile BOURGOIN informe que le bulletin municipal sera distribué la semaine du 5 septembre.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du président de l'association des professionnels de santé pour la Maison de Santé du Val d'Ardoux qui propose l'acquisition d'une œuvre d'art réalisée à Cléry-Saint-André par un compagnon du tour de France pour agrémenter la future maison médicale. Le coût de cette œuvre est de 14 500 euros. L'association sollicite un soutien financier de la part de la commune pour ce projet. Monsieur le Maire informe que l'œuvre est actuellement en exposition dans la cour de la mairie. Il propose que ce point soit inscrit à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

Monsieur le Maire rappelle qu'une réunion publique sur la révision du PLU aura lieu le lundi 12 septembre à 19h00 à l'Espace Loire.

Questions des membres du Conseil Municipal

Monsieur Grégory BUBENHEIMER indique avoir saisi le Maire sur les possibilités de mises à dispositions de salles dans le cadre des primaires des partis politiques. Monsieur le Maire informe que des directives préfectorales ont été reçues pour la mise à disposition de salle le jour des votes, qu'en revanche cette mise à disposition n'est pas prévue pour la phase de campagne, dont il souligne qu'aucune n'est officiellement commencée, et que si des mises à dispositions devaient avoir lieu elles devraient se faire en respectant l'égalité entre toutes les sensibilités.

Monsieur Claude BOISSAY transmet les félicitations du Président du Conseil départemental du Loiret au Maire de Cléry-Saint-André pour avoir obtenu la Médaille d'Or de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif, pour ses nombreuses années d'investissement en faveur des associations sportives, et notamment au sein de la Fédération Française de Tennis de Table.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05.

La prochaine réunion de Conseil Municipal devrait avoir lieu le lundi 10 octobre 2016, à 19 heures.

Liste et numéros d'ordre des délibérations :

ADMINISTRATION GENERALE

INTERCOMMUNALITE

50. Rapport d'activité de la Communauté de communes du Val d'Ardoux et rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non-collectif

TRAVAUX

51. Avenants aux marchés pour l'aménagement du secteur de la Poule Blanche et des Bergerêts
52. Cession à la Communauté de communes du Val d'Ardoux du terrain d'assiette du parking des professionnels de santé de la future Maison médicale

SECURITE

53. Convention de coordination entre la Police municipale et les forces de l'ordre de l'état

URBANISME

54. Aménagement du fond de la villa des Bordes et de la Place de Gaulle
55. Déclassement de 10 m² du domaine public rue du Hâtre

INTERCOMMUNALITE

56. Changement des statuts de la Communauté de communes du Val d'Ardoux

FINANCES

- 57. Modifications du tableau des effectifs municipaux
- 58. Organisation d'un concert de Noël : fixation du tarif et demande de subvention
- 59. Demande de subvention au titre des dégâts consécutifs aux inondations

*Certifiées exécutoires après publication le et transmission en préfecture
le*

Le Maire, le

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Gérard CORGNAC		Anne-Sophie MOUZET	
Claude BOISSAY		Nathalie LAVAL	
Sylvie THIERY		Philippe de TRISTAN	
Alain DIET	Absent ayant donné pouvoir	Nicole DESSIAUME	
Odile BOURGOIN		Jean-Pierre LEFEBVRE	
Bertrand HUTTEL		Marie HUBERT	
Laurence HUME		Olivier JOUIN	
Alain GRILLON		Brigitte MARTIN	
Daniel ZONCA		Gabriel PINSARD	
Catherine BURAUULT		Karine SAINTON	
Nathalie DUPUIS		Grégory BUBENHEIMER	
Thierry TELLIER			